

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	21 septembre 2020	Séance du : 29 septembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Lecture publique – Informatisation du Réseau des bibliothèques du Clermontais – Demande de subventions

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'informatisation de l'ensemble des bibliothèques du réseau a pour objectif d'améliorer les services aux usagers (leur offrir une offre documentaire étendue, plus abondante et plus diversifiée) et d'améliorer l'efficacité du travail des équipes des bibliothèques (traitement partagé des documents, vision d'ensemble des collections, des publics...).

Au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD), un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAC et du Conseil départemental pour la deuxième phase d'informatisation du Réseau des bibliothèques.

Monsieur VALERO propose de solliciter la DRAC Occitanie pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 9 691,92€ et le Conseil départemental pour une subvention d'un montant de 4 405,42 € sur un coût subventionnable de 17 621,67€ HT.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier au titre de la DGD, cette demande de subvention est accompagnée d'une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour des collections destinées à la Petite Enfance pour un montant de 2 343,33€ sur un budget total de 4 686,66€ HT.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Président à :

- solliciter la DRAC Occitanie pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 9 691,92€ et le Conseil départemental pour une subvention d'un montant de 4 405,42 € sur un coût subventionnable de 17 621,67€ HT.
- solliciter la DRAC Occitanie pour des collections destinées à la Petite Enfance pour un montant de 2 343,33€ sur un budget total de 4 686,66€ HT.
- signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.